

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;"><b>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</b> Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire <b>Conseil Communautaire du 8 avril 2024</b> <i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>CA-DEL-2024- 066</b></p>
--	---	--

### Modification du règlement de fonctionnement du service enfance

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

#### Conseillers présents physiquement :

Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Grégory COURTAS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (52).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG (9),

Conseillers avant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Séverine RAMÉ (par procuration à Grégory COURTAS) (14),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice KOPACZ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2008-PREF.DRCL/642 du 16 décembre 2008 portant sur la création de la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2012-PREF.DRCL/588 du 26 septembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Étampois Su Essonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL du 7 septembre 2015 portant transformation de la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne en Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne à périmètre identique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération n°CA-DEL-2022-087 du Conseil communautaire du 20 juin 2022 portant modification du règlement de fonctionnement du service enfance,

VU la délibération CA DEL 2023 du conseil communautaire du 18 décembre 2023 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît nécessaire de simplifier le règlement,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît opportun de dissocier les informations des points de règlement,

**CONSIDERANT** que des précisions doivent être apportées,

**CONSIDERANT** que le Service Minimum d'Accueil est restitué aux communes,

**CONSIDERANT** qu'il est désormais possible d'accueillir un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'AEEH, en demi-journée (sans possibilité de repas) le mercredi et pendant les vacances scolaires au centre de loisirs

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le nouveau règlement du service Enfance,

**PRECISE** que le présent règlement se substitue à tout règlement antérieur,

**AUTORISE** l'application de ce règlement à compter de la rentrée scolaire 2024,

**DIT** que ce règlement entrera en vigueur dès que la délibération l'approuvant aura acquis son caractère exécutoire

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER